

REGLEMENT JEU
« GRANDPRIXMANIA : 1 VOITURE A GAGNER ! »

ARTICLE 1

Le jeu « GRANDPRIXMANIA : 1 voiture à gagner ! » est organisé par l'ASAC BASCO Béarnais, dont le siège social est situé 1 Boulevard Aragon 64000 PAU, représenté par son Président Joël DO VALE, du 22 avril au 28 mai 2017.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Réservé aux personnes majeures résidant en France Métropolitaine. Le personnel salarié de l'ASAC BASCO BEARNAIS ainsi que de toutes les structures partenaires directes du jeu n'est pas autorisé à jouer : Créa-SUD Communication, support logistique du jeu et NAVARRE AUTO, concessionnaire offrant la dotation.

ARTICLE 3 :

Ce jeu consiste à faire partie d'une sélection de 50 finalistes qui pourront participer à un tirage au sort final effectué le dimanche 28 mai 2017 sur le 76° Grand Prix de Pau. Ces 50 finalistes sont appelés « SUPER VIP » et ont tous en leur possession un PASS SUPER VIP numéroté. Un seul de ces finalistes, dont le numéro de PASS SUPER VIP (de 01 à 50) sera tiré au sort sous contrôle d'huissier, pourra remporter le lot mis en jeu, à savoir une FIAT MITO 1.4 MPI 78cv d'une valeur de 15 490 € ttc.

ARTICLE 4 :

Comment faire partie des 50 finalistes « Super VIP » :

CHANCE 1 :

30 places seront à gagner avant la manifestation, au cours de différents jeux :

> **10 invitations** seront à gagner lors des journées d'animation « Tournée du Grand Prix », à raison d'un tirage au sort final effectué le 2 Mai 2017. Le tirage au sort des 2 invitations sera effectué en public parmi toutes les personnes s'étant inscrites dans la journée sur le stand animation.

Les « Pass SUPER VIP » distribués portent les numéros de 01 à 10.

> **20 invitations** seront offertes par les médias partenaires de l'opération ou sur le site et les réseaux sociaux officiels de l'événement (à partir du 22 avril). Chaque partenaire - La République des Pyrénées et Créa-SUD Communication – organisera un tirage au sort selon des modalités spécifiques dont il assurera la publication. Chaque tirage respectera la gratuité de participation ainsi que la nécessité de faire gagner ces lots à des personnes majeures résidant sur le territoire français.

Les « Pass SUPER VIP » distribués portent les numéros de 11 à 30.

Quel que soit le mode de sélection, les personnes tirées au sort recevront à leur domicile (à l'adresse indiquée sur le bulletin) par courrier, un « PASS SUPER VIP », numérotée qui leur donnera droit à :

2 entrées sur le circuit PADDOCK+TRIBUNE SERNAM+CLUB GRAND PRIX

1 PARTICIPATION AU SUPER TIRAGE AU SORT DU DIMANCHE 28 MAI A 18h.

En plus Du PASS SUPER VIP, un courrier personnalisé expliquera une nouvelle fois le règlement en insistant sur le fait que le PASS doit être conservé pour donner droit au gain final en cas de tirage au sort gagnant.

CHANCE 2 :

Pendant le Grand Prix, les 19, 20 et 21 mai et le 27 et 28 mai : Toute personne présente dans l'enceinte du Grand Prix pourra participer à 20 tirages au sort effectués en direct au moyen d'un système de jeu « instants gagnants » via son téléphone portable ou son smartphone.

Les tirages au sort seront effectués durant les heures ouvrables du circuit à partir d'annonces faites au micro ou sur les 5 écrans géants disposés sur le circuit.

Chaque participant recevra automatiquement la réponse positive ou négative à son gain. En cas de réponse positive, le participant voit son nom ajouté à la liste des 50 finalistes et sera invité à retirer son PASS SUPER VIP au PC course (stade Tissié).

Les « Pass SUPER VIP » distribués portent les numéros de 31 à 50

ARTICLE 5 :

Dotation : Une FIAT MITO 1.4 MPI 78cv d'une valeur de 15 490 € ttc.

ARTICLE 6 :

Ces dotations ne seront ni reprises ni échangées et ne feront l'objet d'aucune compensation.

ARTICLE 7 :

Une seule invitation « PASS VIP » peut-être gagnée par personne quel que soit le mode de participation ou de tirage au sort pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 :

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de toute annexe ou additifs éventuels.

Tous les gagnants autorisent par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de leurs noms, prénoms et images durant le présent jeu.

ARTICLE 9 :

Les organisateurs se réservent le droit d'écouter, proroger, reporter ou annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 :

L'ASAC BASCO BEARNAIS décline toute responsabilité concernant l'inobservation du présent règlement par ses adhérents.

ARTICLE 11 :

Le règlement est déposé en l'étude de maître WERBROUCK à Pau

Le règlement pourra être obtenu sur simple demande auprès de l'ASAC BASCO BEARNAIS ; Les frais d'affranchissement engagés pour solliciter l'envoi du règlement complet du jeu seront remboursés (tarif lent – 20g en vigueur) sur simple demande avant le 29 mai 2017.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'ASAC BASCO BEARNAIS pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents.